

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 30 portant nomination d'un Ordonnateur secondaire

n° 30

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 janvier 1945

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1945

Date du numéro

1 janvier 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité Français de la Libération Nationale, ensemble l'ordonnance du 3 juin 1944.

Vu le Protocole d'aide mutuelle francobritannique du 8 février 1944 : Vu les Instructions générales sur l'application des accords « prêt-bail » n° 1 du 25 octobre 1943 n° 2 du 7 janvier 1944, n° 3 du 15 février 1944.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le lieutenant-colonel Noël. Commandant de l'Air en Côte Française des Somalis. est habilité en qualité d'Ordonnateur secondaire pour émettre les ordres de paiement de l'Air à Djibouti, sur les comptes spéciaux ouverts dans les écritures du Trésor, en exécution de l'ordonnance du 14 février 1944. (J.O. du 24 février).

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, et publié au Journal Officiel de la Colonie.

J. CHALVET.